Document generated on 10/11/2024 11:49 p.m.

Revue générale de droit

Jacques Grand'Maison, *De quel droit ?*, Montréal, Lemeac, 1980, tomes 1 et 2

Pierre Lemieux

Volume 12, Number 2, 1981

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1059415ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1059415ar

See table of contents

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Lemieux, P. (1981). Review of [Jacques Grand'Maison, *De quel droit ?*, Montréal, Lemeac, 1980, tomes 1 et 2]. *Revue générale de droit*, *12*(2), 507–508. https://doi.org/10.7202/1059415ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1981

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Jacques GRAND'MAISON, *De quel droit?*, Montréal, Lemeac, 1980, tomes 1 et 2.

Il est toujours agréable de lire un volume qui suscite chez le lecteur une réflexion et peut-être une certaine remise en question. C'est précisément cette chance qui nous arrive dès les premières lignes du texte de Jacques Grand'Maison. À une époque où l'État de droit libéral devient un monstre juridique sans morale et sans idéologie, l'auteur nous pose plusieurs questions capitales que tout juriste devrait approfondir. C'est en effet tout le problème de l'État de droit qui se manifeste à l'heure actuelle par une réglementation de toutes les fonctions de l'État, des fonctions administratives aussi bien que des fonctions jurisprudentielles. Le droit, nous dit l'auteur «devient une technique majeure de régulation sociale. En affirmant les méthodes et en perfectionnant les mécanismes de cette régulation, les juristes se mettent délibérément à l'ombre d'un pouvoir, au service d'un pouvoir qui n'a plus d'idéologie proprement politique à faire valoir. Cette technocratisation du droit va provoquer une hyper-spécialisation qui tuera ce qu'on appelait jadis une culture juridique». Ce droit-technique prend de plus en plus une place importante face à ce qu'on appelait auparavant la science du droit. Il y aurait «donc crise du droit, malgré son omniprésence qui multiplie les règles du jeu bureaucratique et les complexifie. Les juristes seraient incapables de participer aux efforts actuels de renouvellement de la problématique sociale et du débat idéologico-politique». Cela se vérifie de plus en plus dans le monde juridique des années 80 tant au niveau de la pratique du droit, qu'au niveau des facultés de droit. En somme les juristes deviendraient-ils des techniciens qui ne feraient qu'appliquer des articles de lois ou bien des êtres critiques et créateurs? Cette question est à la fois des plus à la mode et en même temps des plus complexes.

Cette nouvelle croissance de l'État de droit est en relation étroite avec les droits et libertés des personnes. Tous les jours, le juriste comme tous les autres citoyens est confronté au problème des libertés. L'auteur se consacre d'abord aux Déclarations des droits, avec une attention particulière sur la Déclaration française de 1789 et la Déclaration des Nations-Unies de 1948 en les analysant au moyen d'une méthode comparative. Le choix de l'auteur est certainement excellent. Une telle comparaison met en relief les sources lointaines et directes d'une Déclaration des droits, mais surtout nous pouvons comprendre le pourquoi et les conséquences de l'idée de la limitation du pouvoir au nom des libertés. Par cette approche historique transposée dans notre monde actuel, Jacques Grand'Maison tente et réussit à nous démontrer l'importance de la réconciliation du pouvoir et de la liberté par une volonté générale.

La qualité de cet ouvrage est certes l'étude du cadre de droit positif des libertés dans une recherche de ses fondements. Les contradictions existantes dans notre société moderne sont mises en relief. Enfin l'auteur recherche dans notre droit la place qui est accordée à la morale et à l'éthique.

Dans le deuxième tome, nous retrouvons une étude plus concrète des rapports entre la loi et la pratique sociale au Québec. L'auteur analyse des situations et des institutions québécoises sans oublier les fondements vus précédemment. En réalité, laissant libre cours à son imagination, l'auteur décrit un certain droit existant, mais en tentant de le faire évoluer vers un modèle idéal harmonisant les droits collectifs et individuels.

Ce livre est en somme tout le problème de l'individu face au Pouvoir.

Ceux qui s'attendent à la lecture de cet essai de trouver des réponses à leurs questions seront déçus. Nous sommes en présence d'une étude qui tend à démontrer tout le problème des libertés et droits de notre société québécoise actuelle dans une perspective critique.

Ainsi le nouvel ouvrage de Jacques Grand-Maison nous contraint à reconsidérer dans toute son ampleur le difficile problème du droit dans une pratique sociale. Il ne décevra certainement pas ses lecteurs.

Pierre LEMIEUX,
professeur
à la Faculté de droit
de l'Université Laval.